

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 32466

# Greffé du tribunal de commerce de Nanterre



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/32466

Type d'acte :  
Projet de traité de fusion  
Projet de fusion

### Déposant :

Nom/dénomination : WEBEDIA

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 501 106 520

N° gestion : 2015 B 06585



---

**PROJET DE TRAITE DE FUSION  
ENTRE WEBEDIA ET LINCOM**

---

**Entre les soussignées**

**La société WEBEDIA,**

Société anonyme au capital de 1 301 621,18 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée sous le numéro 501 106 520 RCS Nanterre

Représentée par Monsieur Cédric SIRE, en sa qualité de Directeur Général et Membre du Directoire

*ci-après dénommée « WEBEDIA » ou la « Société Absorbante »  
d'une part,*

et

**La société LINCOM,**

Société par actions simplifiée au capital de 7500 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 477 776 439 RCS Nanterre

Représentée par Monsieur Cédric SIRE, en sa qualité de Directeur Général de WEBEDIA,  
Président

*ci-après dénommée « LINCOM » ou la « Société Absorbée »  
d'autre part,*

*La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « Parties »  
et individuellement une « Partie ».*

**IL A ETE DECLARE ET CONVENTU DE CE QUI SUIT :**

---

**SECTION 1 - DEFINITIONS**

---

Certains termes utilisés dans le Traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit dans la présente section, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes.

L'usage du terme « y compris » ou « notamment » implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa.

Les définitions données pour un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

**"Société Absorbée"** désigne la société LINCOM susnommée.

**"Société Absorbante"** désigne la société WEBEDIA susnommée.

**"Date de Réalisation"** désigne la date du 31 Août 2020

**"Date de Signature"** désigne la date de signature du Traité.

1

SS

<b>"Fusion"</b>	désigne la fusion par absorption de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.
<b>"Traité"</b>	désigne le présent traité d'apport et ses annexes.

---

## SECTION 2 – DISPOSITIONS GENERALES

---

### 2.1. Caractéristiques des sociétés intéressées

#### 2.1.1 La Société Absorbée

La société LINCOM est une société par action simplifiée ayant pour objet : Agence de conseil en stratégie de développement marketing et commercial ayant pour but la conception et la réalisation de campagnes globales (communication, publicité, création d'outils fixes ou animés, organisation de salons, manifestations commerciales et évènements, relations presse et relations publiques, multimédia, design, partenariat financier et média, recrutement, formation).

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 08/07/2004, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 7 500 euros, divisé en 75 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### 2.1.2 La Société Absorbante

La société WEBEDIA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant pour objet la gestion de ses participations et la fourniture au profit de ses sociétés filles de tous types de services ainsi que la régie publicitaire, la création ou l'exploitation de tous sites internet et plus généralement l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 26 novembre 2007, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 1 301 621,18 euros, divisé en :

(i) 1 301 569 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques.

(ii) 1 979 Actions de Préférence Webedia d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ;

(iii) 1 104 Actions de Préférence Performance d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ;





- (iv) 875 Actions de Préférence Surperformance d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie ; et
- (v) 1 260 Actions de Préférence Groupe d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et de même catégorie.

Ses exercices sociaux commencent le 1er janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

## **2.2. Liens entre les deux sociétés**

### **2.2.1 Liens en capital et dirigeants communs**

La Société Absorbante détient la totalité des titres qui forment le capital social de la Société Absorbée. WEBEDIA est Président associé unique de l'absorbée.

### **2.2.2 Divers**

Aucune des sociétés concernées par la Fusion ne fait publiquement appel à l'épargne.

---

## **SECTION 3 – MOTIFS – REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION**

---

### **3.1. Motifs et buts de la Fusion**

La Fusion vise à rationaliser la gestion des Sociétés Absorbée et Absorbante et à procéder à des économies d'échelle par la suppression de certains coûts de gestion de structure. Il s'agit d'une restructuration interne.

### **3.2. Régime juridique**

La Fusion est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

La Fusion de la société LINCOM par la société WEBEDIA entraînera la transmission de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société LINCOM au profit de la société WEBEDIA, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Absorbante s'engage à détenir en permanence, depuis le dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée, les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce sont spécialement applicables à la Fusion, sous réserve du respect de cet engagement.

La Fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des titres est la propriété de la Société Absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les titres devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

---

## **SECTION 4 – COMPTES – EVALUATION – DATE D'EFFET**

---

### **4.1. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération**

SS



Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux sociétés, soit le 31 décembre 2019. Ils sont joints en Annexe 1 au Traité.

Les comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2019, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 30 juin 2020.

Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2019, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par décision de l'associé unique du 23 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2020 selon les mêmes méthodes et présentation que leurs comptes annuels au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité.

Ces situations comptables intermédiaires au 30 juin 2020 figurent en Annexe 2 au Traité.

#### **4.2. Méthode d'évaluation utilisée**

La Société Absorbée étant sous le contrôle de la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront obligatoirement transmis à la Société Absorbante pour leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables définies par les articles 710-1 et suivants (et en particulier les articles 743-1 et suivants) du Plan comptable général issues du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le Règlement ANC N°2017-01 du 5 mai 2017.

La valeur d'apport retenue sur le plan fiscal sera la valeur comptable dès lors que l'opération sera placée sous le régime fiscal de faveur des fusions comme indiqué à la Section 11 ci-après.

#### **4.3. Date de réalisation et d'effet de la fusion**

**4.3.1** La Société Absorbée, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, fait apport de la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, actif et passif, composant son patrimoine, étant précisé que :

(i) les énumérations qui vont suivre sont par principe non limitatives, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs et des engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés et composant le patrimoine de la Société Absorbée, dans l'état dans lequel ils se retrouveront à la Date de Réalisation Définitive

(ii) la Fusion deviendra définitive à la Date de Réalisation.

La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la Date de Réalisation. A ce titre, la Fusion emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée.

**4.3.2** En application des dispositions de l'article L 236-4 2° du Code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif tant sur le plan comptable que fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la Société Absorbée,

SS

La Société Absorbante sera donc réputée en avoir la jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2020.

En conséquence, les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées seront, du point de vue comptable, de plein droit comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

---

## **SECTION 5 – DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE**

---

### **5.1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif à transmettre**

L'évaluation des actifs et passifs transmis est établie sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par la Société Absorbée.

### **5.2. Désignation des actifs et passifs apportés**

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- de la propriété de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve,
- en ce compris les résultats (actif et passif) des opérations faites entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la date de réalisation définitive de la Fusion ;

Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée ci-après n'a donc qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la Fusion.

#### **5.2.1 – Actif**

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue est composé notamment des éléments incorporels et des éléments corporels suivants figurant dans les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2019 pour les valeurs nettes comptables suivantes



### 5.2.1.1 – Actif immobilisé

Installations techniques, matériel, outillage	5 110 euros
Autres immobilisations corporelles	1 191 euros
Autres participations	20 000 euros

### 5.2.1.2 – Actif circulant

Matières premières, approvisionnement	35 150 euros
Clients et comptes rattachés	2 105 799 euros
Autres créances	1 869 382 euros
Disponibilités	1 222 821 euros
Charges constatées d'avance	225 euros

### 5.2.1.3 – Intérêts compensateurs

Néant

**Montant total de l'actif apporté :** **5 259 677 euros**

### 5.2.2 — Passif

En contrepartie de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, qui comprenait au 31 décembre 2019 les éléments suivants :

#### 5.2.2.1 – Subventions

Néant

#### 5.2.2.2 – Provisions pour risques et charges

Néant

#### 5.2.2.3 – Dettes

Emprunts et dettes financières diverses	25 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 746 875 euros
Dettes fiscales et sociales	758 290 euros
Autres dettes	73 676 euros

**Montant total du passif apporté :** **3 578 866 euros**

### 5.2.3 — Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à : **5 259 677 euros**  
et le passif estimé à : **3 578 866 euros**

**Il en résulte que l'actif net de la Société Absorbée s'élève à : **1 680 811 euros****

6

SS



---

## SECTION 6 – REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

---

### 6-1 Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société WEBEDIA détient à ce jour la totalité des 2500 actions représentant l'intégralité du capital de la société LINCOM et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société LINCOM contre des actions de la société WEBEDIA.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société WEBEDIA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

### 6-2 Mali/Boni de fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société LINCOM à la société WEBEDIA s'élève donc à **1 680 811 euros**.

La différence entre la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans les livres de la société Absorbante telle que figurant dans les comptes au 31 décembre 2019 à savoir 13 460 971 euros et la valeur de l'actif net apporté constituera un mali fusion qui suivra le régime prévu par le règlement ANC 2014-03 modifié par le Règlement ANC 2017-01 du 5 mai 2017.

---

## SECTION 7 – TRANSFERT DE PROPRIETE

---

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal.

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au jour de la réalisation de la Fusion, seront considérées comme ayant été accomplies pour son compte et à ses risques par la Société Absorbante qui les reprendra dans ses comptes annuels pour les opérations engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la Fusion et les sommes réclamées par les tiers, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de par ni d'autre.

---

## SECTION 8 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE

---

### 8.1. Engagements

7

SS

La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en professionnel avisé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la Fusion sur le fondement desquelles ont été établies ses bases financières.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Elle s'oblige à faire tout ce qui serait le cas échéant nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, avant et/ou après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Elle effectuera s'il y a lieu, en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations.

## 8.2. Déclarations générales

La Société Absorbée déclare :

- que les éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, à l'exception des inscriptions en matière de crédit-bail mobilier ainsi qu'il résulte de l'état des inscriptions en date du 20 juillet 2020 joint en annexe 3.
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- qu'elle n'est pas propriétaire ou nu-propriétaire d'aucun bien immobilier (y compris par destination) et qu'en conséquence aucun bien immobilier n'est apporté à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

## 8.3 Déclaration relative aux biens immobiliers

La Société Absorbée déclare ne pas être propriétaire de biens immobiliers.

8  
SS



---

## SECTION 9 – CHARGES ET CONDITIONS

---

La Fusion est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dans l'état où le tout se trouvera lors de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.

- Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé précédemment, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation.

Il est précisé ici que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2019, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

- La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 1224-1 du Code du travail. Les Parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes les démarches pour maintenir au profit des salariés de la Société Absorbée leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).

- La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

- La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

- La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

- La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leur activité.
- La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches et formalités nécessaires en vue du transfert de ces contrats.
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

---

## SECTION 10 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

---

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

---

## SECTION 11 – REGIME FISCAL

---

### 11.1. Enregistrement

Les Parties déclarent placer la présente opération de fusion sous le régime fiscal de faveur de l'article 816 du Code général des impôts.

À toutes fins utiles, dans la mesure où cela serait nécessaire, les Parties reconnaissent et conviennent que les éléments de passif apportés en vertu des présentes et qui sont décrits à la Section 5 ci-dessus seront compensés avec les éléments d'actif décrits dans ladite section dans l'ordre suivant : liquidités et assimilés, créances, matériel, autres actifs circulants, valeurs mobilières de placement, marques et droits de propriété intellectuelle, fonds commerciaux.

### 11.2. Impôts sur les sociétés

La Fusion prendra effet fiscalement rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. De ce fait, le résultat, bénéficiaire ou déficitaire réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent, à toutes fins utiles, soumettre la Fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions suivantes conformément audit article :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative 20181003 (BOI-IS-FUS-30-20).

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, la Société Absorbante s'engage expressément à joindre aux déclarations de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies-I du CGI et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III au CGI, établi conformément au modèle fourni par l'Administration fiscale et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément transféré à la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés.

Toutefois, cet état ne sera fourni qu'au titre de l'exercice de réalisation de la Fusion (doctrine administrative BOI-IS-FUS-60-10-20-20181003 n°130).

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la Fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I.

La Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que besoin tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la Fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).

### **11.3. Taxe sur la valeur ajoutée**

La Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société

SS



Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'oblige à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers qui seraient apportés au titre de la Fusion.

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante adressera à la Recette des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, dans laquelle elle indiquera (i) le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré, s'engageant à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable, et (ii) l'engagement de régularisation des déductions auxquelles la Société Absorbée eût été tenue si elle avait poursuivi son activité.

#### **11.4. Participation-construction**

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge, le cas échéant, l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **11.5. Participation des salariés aux résultats**

La Société Absorbante s'engage, le cas échéant, à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la Société Absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

#### **11.6. Autres taxes et impôts**

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, notamment pour toutes les impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge, et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

---

### **SECTION 12 - INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL**

---

Les instances représentatives du personnel de la Société Absorbante ont, préalablement à la signature du présent Traité de Fusion, été informées et consultées sur l'opération de fusion et ont rendu un avis favorable sur l'opération le 6 juillet 2020.

---

### **SECTION 13 – DISPOSITIONS DIVERSES**

---

#### **12.1. Formalités**

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Les Sociétés participantes entendant user de la faculté offerte par l'article R 236-2-1 du code de commerce.

L'avis de projet de fusion et le projet de traité de Fusion de la société LINCOM par la Société WEBEDIA, sera diffusé pendant une période ininterrompue de minimum 30 jours, à compter du 24 Juillet 2020 à 18H00 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 31 août 2020, au

titre des dispositions des articles L.236-14, R.236-2-1 et R.236-8 du Code de commerce sur les sites Internet des deux sociétés aux adresses respectives :

- <https://fr.webedia-group.com/lincom>
- <https://fusion.lincom.fr>

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers et mobiliers à elle apportés.

Elle devra notamment, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

#### **12.2 Opposition des créanciers**

Conformément aux dispositions de l'article L.236-14 et R236-8 du Code de commerce, les créanciers des Parties dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent Traité de Fusion pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la mise à disposition du public du projet de fusion ou de scission sur le site internet de chacune des sociétés

Au cas où des créanciers de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante formeraient opposition à la Fusion, dans les conditions légales et réglementaires, la Société Absorbée ou la Société Absorbante, respectivement, ferait son affaire, avec l'assistance de l'autre Partie, pour en obtenir la mainlevée.

#### **12.3. Désistement**

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du Traité.

En conséquence, la Société Absorbée dispense expressément de prendre inscription à son profit de pour quelque cause que ce soit.

#### **12.4. Remise de titres**

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

#### **12.5. Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

#### **12.6. Élection de domicile**

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile à leur siège social respectif.

13

SS

## 12.7. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants légaux des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

## 12.8. Loi applicable – Litige

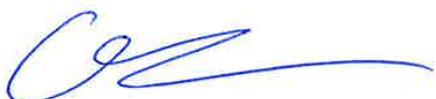
Le Traité est régi par le droit français. A défaut de solution amiable que les Parties s'obligent à rechercher de bonne foi, tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'inexécution des présentes sera réglé par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait à LEVALLOIS - PERRET

Le 23 Juillet 2020,

En 5 exemplaires

**LINCOM**  
**Cédric SIRE,**  
**Représentant Légal de WEBEDIA**  
**Président**



**WEBEDIA**  
**Cédric SIRE, Directeur Général**



ANNEXE I — COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

ANNEXE 2 — SITUATION COMPTABLE AU 30 JUIN 2020

ANNEXE 3— ETAT D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE ABSORBEE

15

SS



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. M. M. L.". A small checkmark is present to the right of the signature.

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Notary or the Chamber of Commerce, positioned to the right of the seal.

## BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	Brut	31/12/2019 Amort Prov	Net	31/12/2018 Net	Variation Net
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	13 744	13 744		1 018	- 1 018
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	23 065	17 955	5 110	2 177	2 933
Autres immobilisations corporelles	24 029	22 837	1 191	1 872	- 681
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations	20 000		20 000	20 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>80 838</b>	<b>54 536</b>	<b>26 302</b>	<b>25 068</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières, approvisionnements	35 150		35 150	3 513	31 637
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<b>Avances et acomptes versés</b>					
<b>Clients et comptes rattachés</b>					
<b>Autres créances</b>					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				2 877	- 2 877
. Organismes sociaux	669		669		669
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	462 193	462 193	374 870	87 323	
. Autres	1 406 520	1 406 520	1	1 406 519	
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
<b>Disponibilités</b>					
<b>Instruments de trésorerie</b>					
Charges constatées d'avance	225		225		225
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 331 725</b>	<b>98 349</b>	<b>5 233 376</b>	<b>4 564 722</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>5 412 563</b>	<b>152 885</b>	<b>5 259 677</b>	<b>4 589 790</b>
					<b>669 887</b>

## BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 500)	7 500	7 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	750	750	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	534 008	534 008	
Report à nouveau	1 221 729	348 820	872 909
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-83 176</b>	<b>872 908</b>	<b>- 956 084</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 680 811</b>	<b>1 763 987</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL (III)</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
<b>Emprunts Obligataires</b>			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
<b>Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit</b>			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>			
. Divers			
. Associés	25	999 341	- 999 316
<b>Avances et acomptes reçus</b>			
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>2 746 875</b>	<b>1 000 390</b>	<b>1 746 485</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
. Personnel	39 130	61 819	- 22 689
. Organismes sociaux	50 525	67 702	- 17 177
. Etat, impôts sur les bénéfices		14 202	- 14 202
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	663 152	666 550	- 3 398
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 483	10 150	- 4 667
<b>Dettes sur immobilisations</b>			
<b>Autres dettes</b>	<b>73 676</b>	<b>5 649</b>	<b>68 027</b>
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>3 578 866</b>	<b>2 825 803</b>
Ecart de conversion passif	(V)		
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>5 259 677</b>	<b>4 589 790</b>
			<b>669 887</b>

55




## COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	31/12/2019 Total	31/12/2018 Total	Variation	Présenté en Euros %
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises	12 471		12 471	3 232	9 239	285,86
Production vendue biens	36 320		36 320	40 982	- 4 662	-11,38
Production vendue services	10 046 406	3 001	10 049 407	8 601 579	1 447 828	16,83
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>10 095 198</b>	<b>3 001</b>	<b>10 098 199</b>	<b>8 645 793</b>	<b>1 452 406</b>	<b>16,80</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			41 950		41 950	N/S
Autres produits			2 578	215	2 363	N/S
			<b>10 142 726</b>	<b>8 646 008</b>	<b>1 496 718</b>	<b>17,31</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres appro.	58 362		5 145	53 217		N/S
Variation de stock matières premières, autres appro.	-31 637		12 477	- 44 114		353,56
Autres achats et charges externes	9 188 260		6 388 554	2 799 706		43,82
Impôts, taxes et versements assimilés	23 014		46 546	- 23 532		-50,56
Salaires et traitements	630 517		641 930	- 11 413		-1,78
Charges sociales	253 813		274 037	- 20 224		-7,38
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 654		3 728	- 1 074		-28,81
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	98 349		3 507	94 842		N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	8 444		13 571	- 5 127		-37,78
	<b>10 231 776</b>		<b>7 389 494</b>	<b>2 842 282</b>		<b>38,46</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>-89 050</b>		<b>1 256 514</b>	<b>-1 345 564</b>		<b>107,09</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations				1 658	- 1 658	-100
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés				43	- 43	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
				<b>1 701</b>	<b>- 1 701</b>	<b>-100</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	6 941		145	6 796		N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP				<b>6 941</b>	<b>145</b>	<b>6 796</b>
						<b>N/S</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-6 941</b>		<b>1 557</b>	<b>- 8 498</b>		<b>545,79</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-95 992</b>		<b>1 258 071</b>	<b>-1 354 063</b>		<b>107,63</b>



## COMpte DE RESULTAT (suite)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Présenté en Euros %
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 265	5 939	22 326	375,92
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
	<b>28 265</b>	<b>5 939</b>	<b>22 326</b>	<b>375,92</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 090	481	7 609	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 732	131	2 601	N/S
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions				
	<b>10 822</b>	<b>612</b>	<b>10 210</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>17 443</b>	<b>5 327</b>	<b>12 116</b>	<b>227,45</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	4 627	390 489	- 385 862	-98,82
<b>Total des Produits</b>	<b>10 170 991</b>	<b>8 653 648</b>	<b>1 517 343</b>	<b>17,53</b>
<b>Total des charges</b>	<b>10 254 167</b>	<b>7 780 740</b>	<b>2 473 427</b>	<b>31,79</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-83 176</b>	<b>872 908</b>	<b>- 956 084</b>	<b>109,53</b>

## BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	Brut	31/12/2019 Amort Prov	Net	31/12/2018 Net	Variation Net
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	4 271	4 271			
Recherche et développement	39 622 806	19 021 623	20 601 183	13 127 210	7 473 973
Concessions, brevets, droits similaires	3 640 306	3 713 982	-73 677	-172 463	98 786
Fonds commercial	168 847 647	7 591 122	161 256 525	68 017 792	93 238 733
Autres immobilisations incorporelles	7 407 587	50 111	7 357 477	5 167 089	2 190 388
Avances et acomptes sur immobilisations					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	1 689 638	1 083 358	606 280	508 189	98 091
Autres immobilisations corporelles	15 661 433	9 673 730	5 987 704	5 888 535	99 169
Immobilisations en cours		192 894		192 894	
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations	724 703 691	47 875 752	676 827 939	415 889 757	260 938 182
Créances rattachées à des participations	20 734 087	270 289	20 463 799	13 992 209	6 471 590
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 191 707	823 155	1 368 553	938 947	429 606
Autres immobilisations financières	1 950 422		1 950 422	2 263 209	-312 787
<b>TOTAL (I)</b>	986 646 490	90 107 393	896 539 098	525 620 473	370 918 625
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	347 896	137 023	210 873	412 797	-201 924
<b>Avances et acomptes versés</b>					
<b>Clients et comptes rattachés</b>					
<b>Autres créances</b>					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	41 022		41 022	27 355	13 667
. Organismes sociaux	82 740		82 740	148 593	-65 853
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 846 808		1 846 808	3 437 271	-1 590 463
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 883 531		6 883 531	4 853 314	2 030 217
. Autres	318 805 733	21 287 826	297 517 907	269 410 203	28 107 704
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
<b>Disponibilités</b>					
<b>Instruments de trésorerie</b>					
Charges constatées d'avance	1 334 170		1 334 170	820 224	513 946
<b>TOTAL (II)</b>	399 456 927	25 107 334	374 349 593	338 748 471	35 601 122
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)	1 135 178		1 135 178	2 292 975	-1 157 797
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	1 387 238 596	115 214 726	1 272 023 869	866 661 918	405 361 951

## BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 301 569)	1 301 569	1 301 569	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	507 101 676	507 101 676	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-128 105 780	-54 308 283	-73 797 497
<b>Résultat de l'exercice</b>	30 171 767	-73 797 497	103 969 264
Subventions d'investissement	604 986	740 542	- 135 556
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>411 074 219</b>	<b>381 038 007</b>	<b>30 036 212</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	18 543 619	13 757 638	4 785 981
Provisions pour charges		237 000	- 237 000
<b>TOTAL (III)</b>	<b>18 543 619</b>	<b>13 994 638</b>	<b>4 548 981</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
<b>Emprunts Obligataires</b>			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
<b>Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit</b>			
. Emprunts	654 600	336 900	317 700
. Découverts, concours bancaires	58		58
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>			
. Divers	584 086 998	267 061 180	317 025 818
. Associés	150 711 037	103 651 612	47 059 425
<b>Avances et acomptes reçus</b>			
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>38 494 889</b>	<b>37 290 788</b>	<b>1 204 101</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
. Personnel	4 109 537	3 750 777	358 760
. Organismes sociaux	7 293 937	4 941 178	2 352 759
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 449 445	8 004 850	1 444 595
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	254 631	3 500	251 131
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>40 813 585</b>	<b>39 898 461</b>	<b>915 124</b>
<b>Autres dettes</b>			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 576 837	2 675 293	-1 098 456
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>840 664 930</b>	<b>470 494 355</b>	<b>370 070 575</b>
Ecart de conversion passif (V)	1 841 102	1 134 919	706 183
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 272 023 869</b>	<b>866 661 918</b>	<b>405 361 951</b>

SS



## COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	31/12/2019 Total	31/12/2018 Total	Variation	Présenté en Euros %
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises	497 728		497 728	1 306 715	- 808 987	-61,91
Production vendue biens						
Production vendue services	65 173 296	30 996 220	96 169 516	90 793 488	5 376 028	5,92
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>65 671 024</b>	<b>30 996 220</b>	<b>96 667 244</b>	<b>92 100 203</b>	<b>4 567 041</b>	<b>4,96</b>
Production stockée						
Production immobilisée			9 573 885	5 171 791	4 402 094	85,12
Subventions d'exploitation reçues			71 080	7 401	63 679	860,41
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 250 828	356 072	894 756	251,29
Autres produits			41 092	135 597	- 94 505	-69,70
			<b>107 604 129</b>	<b>97 771 064</b>	<b>9 833 065</b>	<b>10,06</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	217 818		888 915	- 671 097	- 75,50	
Variation de stock (marchandises)	147 491		-58 734	206 225	351,12	
Achats de matières premières et autres appro.		3 394		71 418	- 68 024	-95,25
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes	62 017 339		62 570 868	- 553 529	- 0,88	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 935 011		1 821 560	113 451	6,23	
Salaires et traitements	39 230 907		34 581 981	4 648 926	13,44	
Charges sociales	19 301 295		14 357 871	4 943 424	34,43	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 023 941		6 621 162	5 402 779	81,60	
Dotations aux provisions sur immobilisations	7 035 959			7 035 959		N/S
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 649 884		608 585	1 041 299	171,10	
Dotations aux provisions pour risques et charges	146 125			146 125		N/S
Autres charges	5 148 362		1 573 488	3 574 874	227,19	
	<b>148 857 525</b>		<b>123 037 115</b>	<b>25 820 410</b>	<b>20,99</b>	
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>-41 253 396</b>		<b>-25 266 051</b>	<b>-15 987 345</b>	<b>63,28</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations	20 114 900		7 811 065	12 303 835	157,52	
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés	486 929		9 426	477 503		N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 862 429		5 733 491	5 128 938	89,46	
Défauts et charges de change	665 791		80 859	584 932	723,40	
Produits nets sur cessions de VMP	12 783			12 783		N/S
	<b>32 142 832</b>		<b>13 634 841</b>	<b>18 507 991</b>	<b>135,74</b>	
<b>Charges financières</b>						
Dotations financières aux amortissements et provisions	46 598 718		31 072 336	15 526 382	49,97	
Intérêts et charges assimilées	64 258 684		18 397 764	45 860 920	249,27	
Défauts et charges de change	282 697		68 230	214 467	314,33	
Charges nettes sur cessions de VMP						
	<b>111 140 099</b>		<b>49 538 331</b>	<b>61 601 768</b>	<b>124,35</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-78 997 268</b>		<b>-35 903 490</b>	<b>-43 093 778</b>	<b>120,03</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-120 250 663</b>		<b>-61 169 541</b>	<b>-59 081 122</b>	<b>96,59</b>	

SS

## COMpte DE RESULTAT (suite)

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Présenté en Euros %
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 000	21 595	- 18 595	-86,11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	259 036 382	139 397	258 896 985	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	521 473	325 500	195 973	60,21
	<b>259 560 855</b>	<b>486 493</b>	<b>259 074 362</b>	<b>N/S</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	147 010	149 460	- 2 450	-1,64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	110 817 963	3 873 645	106 944 318	N/S
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	760 987	11 391 343	-10 630 356	-93,32
	<b>111 725 960</b>	<b>15 414 448</b>	<b>96 311 512</b>	<b>624,81</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>147 834 895</b>	<b>-14 927 956</b>	<b>162 762 851</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	<b>-2 587 535</b>	<b>-2 300 000</b>	<b>- 287 535</b>	<b>12,50</b>
<b>Total des Produits</b>	<b>399 307 816</b>	<b>111 892 397</b>	<b>287 415 419</b>	<b>256,87</b>
<b>Total des charges</b>	<b>369 136 049</b>	<b>185 689 894</b>	<b>183 446 155</b>	<b>98,79</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>30 171 767</b>	<b>-73 797 497</b>	<b>103 969 264</b>	<b>140,88</b>

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Edité le 22/07/2020

ACTIF	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%	
Capital souscrit non appelé	(0)						
<b>Actif Immobilisé</b>							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	13 744	13 744					
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels	23 065	18 948	4 117	0,10	5 110	0,10	
Autres immobilisations corporelles	24 029	23 177	851	0,02	1 191	0,02	
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations	20 000		20 000	0,48	20 000	0,38	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>80 838</b>	<b>55 870</b>	<b>24 968</b>	<b>0,60</b>	<b>26 302</b>	<b>0,50</b>
<b>Actif circulant</b>							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens	35 008		35 008	0,85	35 150	0,67	
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés	1 362 707	98 349	1 264 357	30,60	2 105 799	40,04	
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux	4 119		4 119	0,10	669	0,01	
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	240 837		240 837	5,83	462 193	8,79	
. Autres	2 347 331		2 347 331	56,81	1 406 520	26,74	
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	25 518		25 518	0,62	1 222 821	23,25	
Charges constatées d'avance	189 785		189 785	4,59	225	0,00	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 205 305</b>	<b>98 349</b>	<b>4 106 956</b>	<b>99,40</b>	<b>5 233 376</b>	<b>99,50</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
	<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>4 286 143</b>	<b>154 219</b>	<b>4 131 924</b>	<b>100,00</b>	<b>5 259 677</b>	<b>100,00</b>

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

55



PASSIF	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 7 500 )	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,18	0,14
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles	0,02	0,01
Réserves réglementées		
Autres réserves	534 008	534 008
Report à nouveau	1 138 553	1 221 729
	12,92 27,56	10,15 23,23
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-31 434</b>	<b>-83 176</b>
	-0,75	-1,57
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>TOTAL(I)</b>	<b>1 649 377</b>
		39,92
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	<b>TOTAL(II)</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
	25	25
	0,00	0,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	771 742	2 746 875
Dettes fiscales et sociales	18,68	52,23
. Personnel		
. Organismes sociaux	43 460	39 130
. Etat, impôts sur les bénéfices	98 593	50 525
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2,39	0,96
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	399 346	663 152
	9,66	12,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 683	5 483
Autres dettes	0,14	0,10
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	73 676	73 676
	1,78	1,40
	1 090 022	1 090 022
	26,38	60,08
	<b>TOTAL(IV)</b>	<b>2 482 547</b>
		60,08
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
	<b>(V)</b>	
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>4 131 924</b>
		100,00
		<b>5 259 677</b>
		100,00

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



## COMpte de résultat

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Édité le 22/07/2020

API ITEC AUDIT & CONSEIL

65



✓ *unfiled*

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Edité le 22/07/2020

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		28 265	0,28	-28 265
Produits exceptionnels sur opérations en capital				-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>28 265</b>	0,28	<b>-28 265</b>	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 090	0,08	-8 090
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 732	0,03	-2 732
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				-100,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>10 822</b>	0,11	<b>-10 822</b>	-100,00
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>17 443</b>	0,17	<b>-17 443</b>	-100,00
Participation des salariés (IX)		4 627	0,05	-4 627
Impôts sur les bénéfices (X)				-100,00
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 421 628</b>	100,20	<b>10 170 991</b>	100,72
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 452 591</b>	102,41	<b>10 254 167</b>	101,54
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-31 434</b>	-2,20	<b>-83 176</b>	-0,81
				51 780
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Edité le 23/07/2020

ACTIF	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%	
Capital souscrit non appelé	(0)						
<b>Actif Immobilisé</b>							
Frais d'établissement	4 271	4 271					
Recherche et développement	40 050 915	19 021 623	21 029 292	1,66	20 601 183	1,62	
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 747 894	3 713 982	33 912	0,00	-73 677	-0,00	
Fonds commercial	168 847 647	7 591 122	161 256 525	12,77	161 256 525	12,68	
Autres immobilisations incorporelles	7 527 743	50 111	7 477 632	0,59	7 357 477	0,58	
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 707 977	1 083 358	624 619	0,05	606 280	0,05	
Autres immobilisations corporelles	15 904 070	9 673 730	6 230 341	0,49	5 987 704	0,47	
Immobilisations en cours	192 894		192 894	0,02	192 894	0,02	
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations	724 703 691	47 875 752	676 827 939	53,58	676 827 939	53,21	
Créances rattachées à des participations	22 750 472	270 289	22 480 183	1,78	20 463 799	1,61	
Autres titres immobilisés							
Prêts	2 461 216	823 155	1 638 062	0,13	1 368 553	0,11	
Autres immobilisations financières	1 951 591		1 951 591	0,15	1 950 422	0,15	
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>989 850 382</b>	<b>90 107 393</b>	<b>899 742 990</b>	<b>71,23</b>	<b>896 539 098</b>	<b>70,48</b>
<b>Actif circulant</b>							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises	347 896	137 023	210 873	0,02	210 873	0,02	
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés	25 868 420	3 682 485	22 185 936	1,76	64 488 741	5,07	
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel	1 445 290		1 445 290	0,11	41 022	0,00	
. Organismes sociaux	113 270		113 270	0,01	82 740	0,01	
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 907 292		1 907 292	0,15	1 846 808	0,15	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 487 167		4 487 167	0,38	6 883 531	0,54	
. Autres	343 617 134	21 287 826	322 329 308	25,52	297 517 907	23,39	
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	13 387		13 387	0,00	13 387	0,00	
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	7 402 669		7 402 669	0,59	1 930 415	0,15	
Charges constatées d'avance	1 683 685		1 683 685	0,13	1 334 170	0,10	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>386 886 212</b>	<b>25 107 334</b>	<b>361 778 878</b>	<b>28,64</b>	<b>374 349 593</b>	<b>29,43</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)	1 693 617		1 693 617	0,13	1 135 178	0,09
	<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 378 430 211</b>	<b>115 214 726</b>	<b>1 263 215 484</b>	<b>100,00</b>	<b>1 272 023 869</b>	<b>100,00</b>

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Notary or the Chamber of Commerce, positioned to the right of the seal.

**BILAN PASSIF**Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Edité le 23/07/2020

<b>PASSIF</b>	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 301 621 )	1 301 621 507 101 624	0,10 40,14
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-97 934 013 <b>-29 973 341</b>	-7,74 -2,36
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Subventions d'investissement	604 986	0,05
Provisions réglementées		
	<b>TOTAL(I)</b>	<b>381 100 878</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	<b>TOTAL(II)</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	19 102 058	1,51
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>19 102 058</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	725 712	0,06
. Découverts, concours bancaires	58	0,00
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	625 109 300	49,49
. Associés	170 750 730	13,52
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 089 622	1,51
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	3 429 070	0,27
. Organismes sociaux	11 226 027	0,89
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 398 470	0,51
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	432 823	0,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 713 563	1,72
Instruments financiers à terme	2 417 636	0,19
Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL(IV)</b>	<b>861 293 011</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	68,18
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 263 215 484</b>
		100,00
		1 272 023 869
		100,00

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



A handwritten signature in black ink is placed to the right of the seal.

## COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 23/07/2020

- Avec comptes substitués

COMpte DE RÉSULTAT		du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%			
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	92 988			92 988	0,43	497 728	0,51	-404 740	-81,31
Production vendue biens	-94 208			-94 208	-0,42			-94 208	N/S
Production vendue services	21 685 206			21 685 206	100,01	96 169 516	99,49	-74 484 310	-77,44
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>21 683 986</b>			<b>21 683 986</b>	<b>100,00</b>	<b>96 667 244</b>	<b>100,00</b>	<b>-74 983 258</b>	<b>-77,56</b>
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges				-1 080	0,00	1 250 828	1,29	-1 251 908	-100,08
Autres produits				14 541	0,07	41 092	0,04	-26 551	-64,60
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>21 697 447</b>	<b>100,06</b>		<b>107 604 129</b>		<b>111,31</b>		<b>-85 906 682</b>	<b>-79,83</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				1 107	0,01	217 818	0,23	-216 711	-99,48
Variation de stock (marchandises)						147 491	0,15	-147 491	-100,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements				14 444	0,07	3 394	0,00	11 050	325,57
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes				15 929 747	73,46	62 017 339	64,16	-46 087 592	-74,30
Impôts, taxes et versements assimilés				980 339	4,52	1 935 011	2,00	-954 672	-49,33
Salaires et traitements				19 228 940	88,68	39 230 907	40,58	-20 001 967	-50,98
Charges sociales				9 262 907	42,72	19 301 295	19,97	-10 038 388	-52,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations						12 023 941	12,44	-12 023 941	-100,00
Dotations aux provisions sur immobilisations						7 035 959	7,28	-7 035 959	-100,00
Dotations aux provisions sur actif circulant						1 649 884	1,71	-1 649 884	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges						146 125	0,15	-146 125	-100,00
Autres charges				1 830 444	8,44	5 148 362	5,33	-3 317 918	-64,44
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>47 247 927</b>	<b>217,89</b>		<b>148 857 525</b>		<b>153,99</b>		<b>-101 609 598</b>	<b>-68,25</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-25 550 480</b>	<b>-117,82</b>		<b>-41 253 396</b>		<b>-42,67</b>		<b>15 702 916</b>	<b>38,06</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations				4 777 741	22,03	20 114 900	20,81	-15 337 159	-76,24
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés				1 850	0,01	486 929	0,50	-485 079	-99,61
Reprises sur provisions et transferts de charges				82 140	0,38	10 862 429	11,24	-10 780 289	-99,23
Différences positives de change				60 952	0,28	665 791	0,69	-604 839	-90,84
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						12 783	0,01	-12 783	-100,00
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>4 922 684</b>	<b>22,70</b>		<b>32 142 832</b>		<b>33,25</b>		<b>-27 220 148</b>	<b>-84,67</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				640 578	2,95	46 598 718	48,21	-45 958 140	-98,62
Intérêts et charges assimilées				8 440 590	38,93	64 258 684	66,47	-55 818 094	-86,85
Différences négatives de change				52 563	0,24	282 697	0,29	-230 134	-81,40
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>9 133 731</b>	<b>42,12</b>		<b>111 140 099</b>		<b>114,97</b>		<b>-102 006 368</b>	<b>-91,77</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-4 211 048</b>	<b>-19,41</b>		<b>-78 997 268</b>		<b>-81,71</b>		<b>74 786 220</b>	<b>94,67</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-29 761 528</b>	<b>-137,24</b>		<b>-120 250 663</b>		<b>-124,39</b>		<b>90 489 135</b>	<b>75,25</b>

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS



A handwritten signature in black ink is placed to the right of the seal.

## COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 23/07/2020

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/01/2020 au 30/06/2020 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3 000	0,00	-3 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital			259 036 382	267,97	-259 036 382
Reprises sur provisions et transferts de charges			521 473	0,54	-521 473
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>			<b>259 560 855</b>	268,51	<b>-259 560 855</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	313	0,00	147 010	0,15	-146 697
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	211 500	0,98	110 817 963	114,64	-110 606 463
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			760 987	0,79	-760 987
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>211 813</b>	<b>0,98</b>	<b>111 725 960</b>	<b>116,58</b>	<b>-111 514 147</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-211 813</b>	<b>-0,97</b>	<b>147 834 895</b>	<b>152,93</b>	<b>-148 046 708</b>
Participation des salariés (IX)			-2 587 535	-2,67	2 587 535
Impôts sur les bénéfices (X)					-100,00
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>26 620 131</b>	<b>122,76</b>	<b>399 307 816</b>	<b>413,07</b>	<b>-372 687 685</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>56 593 472</b>	<b>260,99</b>	<b>369 136 049</b>	<b>381,86</b>	<b>-312 542 577</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-29 973 341</b>	<b>-138,22</b>	<b>30 171 767</b>	<b>31,21</b>	<b>-60 145 108</b>
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

APLITEC AUDIT &amp; CONSEIL

SS

A handwritten signature is placed to the right of the seal.

## DÉBITEURS

[Imprimer](#)

## LINCOM

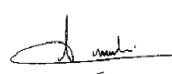
477 776 439

R.C.S. NANTERRE

**Adresse :** 2 Rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS PERRET  
 Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE

*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.*

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Priviléges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	20/07/2020	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	20/07/2020	-
Priviléges du Trésor Public	Néant	20/07/2020	-
Protéts	Néant	20/07/2020	-
Priviléges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolatoire	Néant	20/07/2020	-

Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	20/07/2020	-
Déclarations de créances	Néant	20/07/2020	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	1	20/07/2020	-

Masquer le détail

**Inscription du 16 novembre 2018 Numéro 7327**

Montant de la créance : 10 559,92 EUR  
 Au profit de : CA Consumer Finance département VITAXEL LEASE null Rue du Bois Sauvage null null 91038 Évry-Courcouronnes  
 Biens concernés : Désignation du bien nantie : PIAGGIO 500 HPE Sport ABS AS ZAPTA120200002584 FA-799-ML  
 Compléments : Numéro de l'inscription au greffe : 051807327  
 La présente inscription est prise contre LINCOMM  
 Date d'exigibilité 20/09/2021

Publicité de contrats de location	Néant	20/07/2020	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	20/07/2020	-
Gage des stocks	Néant	20/03/2020	-
Warrants	Néant	20/03/2020	-
Prêts et délais	Néant	20/07/2020	-



21/07/2020

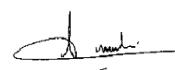
Débiteurs

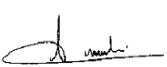
Néant

Biens iraliénables

20/07/2020





A handwritten signature in black ink is placed to the right of the seal.